

RAPPORT
de la COMMISSION de GESTION
pour l'exercice 2013
COMPTES et GESTION
de la COMMUNE de LA TOUR-DE-PEILZ

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission est constituée comme suit pour l'exercice de cette année :

M. Philippe Sauvain	Président
Mme. Margareta Brüssow	Vice-présidente
Mme. Anne-Marie Arnaud	Membre
M. Claude-Aimé Chevalley	Membre
Mme. Sylvie Conod	Membre
M. François Grognoz	Membre
M. Raphaël Onrubia	Membre
M. Cédric Urech	Membre
Mme. Alice Voellmy	Membre

En date du 5 février 2013, M. Didier Carron remplace M. François Grognoz, démissionnaire.

Sommaire

Programme d'activité	3
Remerciements	4
Résultats comptables 2013	5
Examen des comptes par directions	7
Rapports des visites	19
visite 1 - Service des Affaires Intercommunales (SAI).....	19
visite 2 - Ressources Humaines.....	21
visite 3 - Service Sport & Jeunesse.....	26
visite 4 - Archives Communales	28
visite 5 - Chantiers routiers en cours	32
Conclusion.....	35

Programme d'activités

La commission a siégé aux dates suivantes :

Planification des visites

28 août 2013

Visites

31 octobre 2013

visite1 : Services des Affaires Intercommunales

21 novembre 2013

visite 2 : Ressources Humaines

5 décembre 2013

visite 3 : Service Sport & Jeunesse

16 janvier 2014

visite 4 : Archives Communales

23 janvier 2014

visite 5 : Chantiers routiers en cours

Rapports

5 novembre 201

Rédaction des rapports de visites

28 novembre 2013

10 décembre 2013

28 janvier 2014

4 février 2014

11 mars 2014

19 mars 2014

Rédaction finale de tous les rapports

Musée du Jeu

8 avril

Contrat de prestation entre la commune et la
Fondation du Musée suisse du jeu

Examen des comptes

29 avril 2014

Écoles ; Famille, jeunesse & sport

6 mai 2014

Urbanisme, Domaines

13 mai 2014

Greffe, Sécurité Finances et comptes communaux

Rédaction finale

2 juin 2014

Rencontre d'une délégation de la commission
avec la Municipalité

Finalisation du rapport

6 juin 2014

Remise du rapport final

Le rapporteur des visites et de l'examen des comptes fut M. Cédric Urech, avec la collaboration de Mme. Anne-Marie Arnaud.

La rédaction finale de ce rapport a été effectuée par M. Claude-Aimé Chevalley et M. Raphaël Onrubia.

Remerciements

La commission tient à remercier tous les intervenants de leur disponibilité. Lors de chaque visite, la présence du Syndic ou d'un Municipal et celle du chef de service concerné ont permis à la commission de poser les questions souhaitées et de recevoir les réponses.

Résultats comptables 2013

Lors de sa séance du 14 avril 2014, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2013. Ils présentent un excédent de revenus selon le décompte suivant :

Revenus	Fr.	63'401'437.86
Charges	Fr.	<u>56'641'725.08</u>
Excédent des revenus	Fr.	6'759'712.78
Le budget prévoyait un déficit de	Fr.	3'874'530.00

Ce résultat tient compte des affectations obligatoires aux fonds de réserve, soit :

Énergies renouvelables, développement durable	Fr.	90'227.25
Protection des eaux	Fr.	229'581.35
Dispenses d'abris privés PC	Fr.	71'700.00
FDS primes départs municipaux	Fr.	28'325.00

Examens des comptes

Les commissaires ont reçu les comptes de chaque dicastère une semaine avant la séance d'examen. Avant la rencontre avec les Municipaux et chefs de service directement concernés, la commission se réunissait pour choisir les questions relatives aux comptes communaux.

Les recettes sont donc supérieures au budget de	Fr.	11'633'087.86 (22,47 %)
Les charges sont supérieures au budget de	Fr.	998'845.08 (1,8 %)
Les amortissements sont supérieurs au budget de	Fr.	3'478'926.00
La marge d'autofinancement est positive de	Fr.	11'153'120.00
La dette au 31.12.2013 est de	Fr.	16'000'000.00
Ce qui représente une dette/habitant de	Fr.	1'590.00
Le plafond d'endettement est de	Fr.	85'000'000.00

La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire Jean-Christophe Gross, Vevey, adressé à la Municipalité de La Tour-de-Peilz, daté du 28 avril 2014 dont voici un extrait :

La fiduciaire a consigné le résultat de ses investigations en subdivisant son travail comme suit :

1. Bilans comparés aux 31 décembre 2012 et 2013
2. Justification du Bilan au 31 décembre 2013
3. Récapitulation des revenus et des charges de l'exercice 2013
4. Conclusions

Conclusions de la fiduciaire

En plus des contrôles effectués dans le cadre de la révision annuelle et indiqués dans le corps du présent rapport, nous avons procédé en cours d'exercice, à trois vérifications à l'improviste ayant fait l'objet de nos rapports des 19 août et 18 novembre 2013, ainsi que 21 janvier 2014, auxquels nous faisons référence.

À la suite de nos travaux, nous sommes à même de déclarer que les éléments du Bilan de la Commune, des donations et fondations sont conformes à ceux figurant dans les livres de comptabilité. Nous avons pu nous assurer que les actifs du Bilan de la Commune au 31 décembre 2013, ont été évalués conformément aux dispositions de la Loi Vaudoise sur les comptabilités communales.

Le présent rapport n'est que le résultat des contrôles propres à la technique comptable et à la justification des recettes et des dépenses, des actifs et des passifs, sans considération avec la gestion proprement dite de votre Commune.

Nous tenons à signaler que la comptabilité est bien tenue et que les pièces justificatives sont classées en bon ordre.

Nous nous plaignons à adresser nos remerciements à Messieurs Denis Hugli et Alain Casas, pour le soin qu'ils ont mis à nous communiquer tous les renseignements et documents nécessaires à l'exécution de notre mandat.

La commission n'a aucun vœu particulier à formuler par rapport à l'organe de contrôle.

Examen des comptes par directions

Administration générale	8
Finances	8
Domaines & Bâtiments	9
Urbanisme & Travaux	9
Instruction publique et cultes ; famille, sport et jeunesse	10
Sécurité & Population & Feu	11
Fondation du Musée suisse du Jeu	12

Administration générale

Compte 121 Centre d'impression

121.3163.00

Q :Le montant de location de la photocopieuse couleur est très important. Sur quelle base est calculé le coût de location ? Ne vaudrait-il pas mieux d'acheter le matériel ?

R :Toutes les photocopieuses de la commune sont louées. Nous n'en achetons aucune. La photocopieuse en question est passablement utilisée par la commune et les services externes (Escale, Police Riviera, etc.)

Le contrat est basé sur un montant de 7.7 ct. par page. Cette façon de procéder nous a permis de renouveler notre parc de photocopieuses en 2012.

Compte 131 Assurances diverses

131.3186.03

Q :Pour quelle raison le budget est-il sous-évalué, alors que le rabais de 2012 était présenté comme « ponctuel ».

R : Le calcul était basé sur les charges effectives 2011, soit 133'000 francs. Une réévaluation de la valeur ECA des bâtiments a enregistré une hausse de nos primes.

Le budget était effectivement sous-évalué mais il a été adapté pour 2014.

131.3302.003

Q :L'amortissement des actions VMCV est très important et non budgétisé. Pourquoi une telle opération n'a-t-elle pas été planifiée ?

R : L'amortissement était prévu mais à effectuer au moment opportun en fonction des résultats de comptes. Cette année, les forts excédents de revenus ont permis d'amortir des actions en une fois.

Finances

Compte 230 Fonds de réserve et de renouvellement

230.3809.07

Q :L'amortissement du parking était prévu dans le préavis 11/2011. Pourquoi ne figure-t-il pas au budget ?

R : Selon le préavis il est prévu un amortissement de Fr. 100'000/an sur 10 ans pour arriver au total de Fr. 1'000'000 de francs. L'amortissement usuel est budgétisé dans le compte de fonctionnement.

L'année ayant été très bonne au niveau financier il a été choisi d'en profiter pour provisionner la somme totale sur cet exercice. Dès lors l'amortissement n'interviendra plus dans les comptes des années à venir. Il en est de même pour le compte 230.3321.00

Domaines et bâtiments

Compte 340 bâtiments locatifs

340.4231.29

Q : Un important rattrapage sur des loyers 2012 est constaté. De quoi s'agit-il, avons-nous eu des loyers bloqués ?

R : Le montant ne correspond qu'à une erreur de passage d'écriture entre services. Il représente la somme encaissée mais mal reportée dans les comptes de 2012.

Urbanisme et travaux

Compte 430 Routes et voirie

430.3155.00

Q : La balayeuse de la commune n'est pas si vieille (4 ans). Pour quelles raisons y a-t-il eu frais si importants ?

R : Beaucoup de pannes hydrauliques et quelques problèmes de jeunesse » ont dû être déplorés sur la machine en question. Il faut en outre prendre en compte le fait que notre balayeuse est passablement utilisée puisqu'elle totalise déjà plus de 8'000 heures de travail.

Après discussion avec les responsables des communes voisines il a été constaté que les problèmes rencontrés sont sensiblement les mêmes, quelle que soit la marque de la balayeuse.

Compte 432 Éclairage public

432.4359.00

Q : Pourquoi ce poste est-il si important ?

R : La grande majorité des recettes diverses mentionnées dans ce compte sont en réalité des moins-values de dépenses des comptes 2012. Il s'agit de montants mis en réserve sur les comptes 2012 pour des dépenses à venir, mais non utilisés.

Instruction publique et cultes ; famille, sport et jeunesse

Compte 500 Administration des écoles

500.3512.00

Q : En quoi consiste la participation cantonale aux écoles ?

R : Il s'agit d'une convention avec le canton, actualisée la dernière fois au début de la législature. Il s'agit d'un nombre de places de travail pour des tâches que le canton effectue mais qui est à charge de la commune. L'estimation du décompte inclut des heures de secrétariat et des heures de direction, un équivalent temps plein est établi puis refacturé par le canton à la commune.

500.4522.00

Q : la différence entre l'estimation et le réel est très importante, pourquoi ?

R : L'écolage concerne les élèves établis dans d'autres communes mais scolarisés à La Tour-de-Peilz ou le contraire.

La commune qui offre l'écolage facture des montants forfaitaires préétablis. Cependant les règles ont changé au premier août 2014. Les communes n'ont plus l'autorisation de refacturer les écolages aux parents. En compensation le canton est beaucoup plus strict pour les autorisations de déplacement.

Dès le premier août les frais forfaitaires ont été revus et sont définis par le canton. Ils ont fortement augmenté.

Compte 501 Bâtiments scolaires

501.3124.08

Q : Le compte de chauffage du complexe sportif des Mousquetaires est nul. Où sont passés les frais de chauffage ?

R : Le chauffage en place est mixte, gaz/mazout, donc il peut être alimenté par les deux sources à choix. L'usage veut que la source la moins chère, à savoir le gaz, soit utilisée en permanence. La somme budgétisée correspond à une réserve en cas de panne d'alimentation ou de travaux empêchant l'alimentation en gaz. Ce cas ne s'est pas produit en 2013 et il n'y a dès lors pas eu lieu d'utiliser le mazout pour le chauffage.

Les frais de chauffage au gaz sont mentionnés dans le compte y relatif.

Compte 511 Enseignement primaire

511.3131.00

Q : Pour quelle raison le montant de la dépense pour la nourriture est-il à zéro ?

R : Le montant est pour les repas, fêtes et manifestations exceptionnelles. Les montants des réfectoires et du budget annuel sont compris dans les comptes spécifiques.

De plus, les comptes ont été passablement modifiés en 2013 car les deux établissements scolaires (primaires et secondaires) ont été fusionnés en un seul établissement. Une grande partie des comptes 520 et 530 sont maintenant réunis dans les comptes 570.

Compte 520 Enseignement secondaire

520.3189.00

Q : Le mentorat est normalement payé par les parents de l'enfant bénéficiaire. Pourquoi cela crée-t-il des charges ?

R : Il a été convenu que la rémunération du mentor soit répartie à 50 %-50 % entre la commune et les parents. Le coût pour les parents est de Fr. 25.- pour un bloc de 5 séances, la commune touche cette somme et paie les séances à Fr. 10.- aux élèves donnant les cours, soit un total de Fr. 50.-. Les frais annexes tels que l'organisation et les professeurs surveillant le mentorat sont pris en charge par la commune dans les budgets courants.

Compte 570 Classes à la montagne, ski, camps

570.4853.00

Q : Quelle est la participation de la commune aux colonies de vacances et quels en sont les bénéficiaires ?

R : Le fonds était originellement créé pour organiser des colonies de vacances, type ceux à la Comballaz. Depuis la création ce type d'activités a disparu et a été réaffecté à des aides ponctuelles pour les camps d'été. Le fonds est alimenté par les bénéfices des ventes de la fête de la Jeunesse ainsi que par le contenu des drapeaux du cortège.

Sécurité – Population – Feu

Information générale

M. Kaufmann remercie MM. Jaccard, quartier-maître CRDIS et Delacretaz, Commandant du feu pour les comptes du CRDIS. Les pompiers ayant été intégrés à la plateforme « Sécurité Riviera », les comptes seront regroupés dès le prochain exercice.

Compte 630 Santé publique

630.3524.02

Q : Le coût d'incinération des animaux est très important. Comment est-il calculé ?

R : Il s'agit d'un paiement que la commune fait auprès du SIGE, chargée de l'élimination des carcasses. Le coût de fonctionnement est réparti par habitants de la zone à couvrir.

Le service d'incinération des cadavres d'animaux est une obligation légale incombant aux communes.

Compte 650 Service du Feu

650.3521.00

Q : Une nette différence est visible entre le budget et les comptes réels, sur quelle base sont établis les budgets.

R : Le fonctionnement du CRDIS est budgétisé sur la base de la moyenne des 5 dernières années. La somme réelle nécessaire est variable en fonction des interventions à effectuer (nombre et durée). Suite à l'entrée du CRDIS dans l'ASR plusieurs investissements ont été reportés.

Examen des comptes et du rapport de gestion

Comptes

La tenue de la comptabilité est faite par Mme Simone Carla Pasquini, administratrice du MSJ.

Fiduciaire

L'organe de révision est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA à Vevey. Celle-ci a pour mandat d'effectuer un contrôle restreint selon la norme Suisse. Lors du contrôle des comptes 2013, la fiduciaire n'a pas relevé d'éléments non conformes à la loi Suisse et aux statuts.

Comptes de fonctionnement de la Fondation

Il est fourni par la Fondation du MSJ un budget de fonctionnement (compte d'exploitation) par secteur, bien détaillé.

Comptes 2013 : Charges : Fr. 1'109'198.18 Produits : Fr. 1'149'147.95 Bénéfice : Fr. 39'949.77

Comptes de la fiduciaire

Comptes 2013 : Charges : Fr. 1'052'448.38 Produits : Fr. 1'092'398.15 Bénéfice : Fr. 39'949.77

Le bénéfice est reporté à la fortune de la Fondation qui atteint au bilan 2013 Fr. 1'035'324.44. Ce montant comprend la réévaluation de la valeur d'assurance des collections de Fr. 300'000.- (réévaluation effectuée tous les 5 ans).

TRANSCRIPTION DES DÉBATS

En préambule, le président de la Commission de Gestion se réjouit de l'exercice bénéficiaire, alors que d'une manière générale, les musées évoluent dans un contexte difficile, et il remercie le Conseil de Fondation pour sa bonne gestion.

M. Kaufmann présente à la Commission M. Pascal Nicolier, avocat et nouveau membre du Conseil de Fondation en remplacement de Mme Laydu Molinari, démissionnaire. Il prie la Commission d'excuser l'absence de M. Perrier.

M. Kaufmann relève que l'année 2013 a eu moins de dépenses imprévues que les deux exercices précédents, ce qui s'en ressent sur le bilan d'exploitation. En effet, suite au bouclage déficitaire de 2012, le Conseil de Fondation a pris entre autre mesure, la suivante pour endiguer les charges :

- Demande d'établissement par la direction du musée d'un budget spécifique pour toute exposition temporaire.

Par bonheur, les mesures prises ont porté leurs fruits.

M. Kaufmann relève les problèmes rencontrés avec la vétusté du système d'éclairage de l'exposition permanente, élément qui a grevé les comptes d'exploitation 2013, dans un contexte où le Conseil de Fondation ainsi que la Direction du MSJ sont toujours en attente d'une décision, tant de la Municipalité que du Conseil communal sur la future affectation du site du Château. Ceci dit, les relations entre le Conseil de Fondation et la Municipalité sont bonnes.

Question d'un commissaire :

-Le Conseil de Fondation a-t-il des projets de revalorisation du site du MSJ ?

Réponse de M. Chervet :

-Il rappelle que la Fondation n'est pas propriétaire des locaux et de ce fait, elle ne peut pas s'avancer sur d'hypothétiques projets quand au futur du site du Château. Elle reste dans l'attente d'une décision de la Municipalité et du Conseil Communal concernant cet objet.

Question d'un autre commissaire :

-Est-il possible de séparer le budget du MSJ du reste du budget communal ?

Réponse de M. Chervet :

-Cette question doit être soumise au Conseil Communal car elle n'est pas de la compétence de la Fondation.

Question :

-Est-il possible de faire intervenir la C.I.E.H.L pour le financement des futurs aménagements du site du Château et d'intégrer le MSJ dans l'Association des Musées de Vevey-Montreux ?

Réponse de M. Kaufmann :

La CIEHL n'interviendra pas sur les éléments concernant le MSJ mais sur d'autres aspects liés au site du Château si ces derniers sont reconnus d'intérêt régional.

Question :

-La subvention communale est-elle destinée à l'acquisition de nouvelles pièces pour le MSJ ?

Réponse :

-Non, la subvention est principalement destinée aux frais de fonctionnement annuel du MSJ. L'acquisition de nouvelles pièces se fait par la recherche de fonds destinés à cet effet.

Suite à des questions concernant le mode de financement du MSJ, MM. Kaufmann et Chervet rappellent à la Commission de Gestion qu'il est dans ses attributions d'observer le contrat de prestations établi entre la Municipalité et la Fondation, par contre la Commission de gestion n'a pas compétence pour étudier les comptes de fonctionnements de la Fondation et du MSJ. Toutes modifications de la subvention communale doivent se faire au travers du budget annuel de la Commune.

Il est rappelé que la subvention est répartie selon les prestations suivantes :

- Collections
- Recherche
- Diffusion
- Exploitation
- Entretien
- Boutique
- Café-restaurant « Domino »

Chaque prestation a son propre budget de fonctionnement.

L'essentiel des Fr 695'000.- de subvention communale est estimé pour la couverture des salaires.

Lors de l'établissement du budget, les pourcentages attribués aux prestations sont virtuels. Il est fait une estimation entre les souhaits et les prestations effectives, tout en sachant que le personnel du

MSJ est polyvalent, et dès lors, il est impossible de déterminer précisément la répartition des postes du budget avec le contrat de prestation.

Collections :

-Remarque de M. Schädler : le MSJ a reçu d'un collectionneur allemand 150 pièces choisies par le Musée sur une collection de plus de 3000 pièces.

-Le MSJ collabore avec d'autres musées pour des prêts de pièces. Ces prêts sont non rétribués mais favorisent une très bonne publicité du MSJ.

Question :

-Par rapport à l'an passé, où vous nous aviez fait part de vos soucis de stockage des collections, en 2013, avez-vous trouvé une solution avec Domaines et Bâtiments ?

Réponse : Oui.

Recherche :

Information de M. Schädler :

-En 2013, le MSJ a reçu plus de 300 demandes de renseignements sur les jeux, ce qui montre qu'il a acquis une certaine renommée dans la qualité de ses réponses.

Exploitation :

M. Schädler informe la Commission que jusqu'en 2011, il a été constaté une baisse du nombre de visiteurs et que depuis cette année-là, par bonheur, le nombre de visites a été stabilisé. Ce constat étant général aux petits musées.

M. Schädler évoque comme exemple l'Alimentarium de Vevey, qui a augmenté le nombre des animations organisées mais qui, lui aussi, constate une stagnation du nombre de visites.

Question :

-Quelle est la part des visiteurs venant de l'étranger ?

Réponse :

-Un quart, et il est précisé que toutes les explications sont en trois langues : français, allemand, anglais.

Question :

-La Tour- de-Peilz se trouvant entre Vevey et Montreux, comment attirer des visiteurs dans notre commune ?

Réponse de M. Schädler :

-On tente d'attirer des visiteurs à la Tour-de-Peilz mais force est de constater que notre commune a tout simplement disparu des publicités de Montreux-Vevey Tourisme !

Question :

À la suite du changement du fournisseur du site web du MSJ, y a-t-il une charge de travail supplémentaire pour les collaborateurs ?

Réponse de M. Schädler :

Oui, mais facilement absorbable. L'ancien prestataire (hôte) n'a pas apprécié que le MSJ collabore avec l'Office du Tourisme et de ce fait a refusé les mises à jour nécessaires, ce qui a contraint le MSJ à changer de prestataire.

-En 2013, il relève encore une excellente collaboration avec l'Alimentarium de Vevey.

-Dans l'exercice écoulé, il constate, avec bonheur, un doublement du nombre des visites guidées.

-En supplément des expositions permanentes et temporaires, plusieurs animations ont été organisées par le MSJ, sur dix dimanches, ainsi que lors des vacances scolaires.

-Pour la première fois en 2013, les musées de la Riviera ont organisé, en collaboration avec les musées lausannois, l'événement « PâKomuzé ». Le concept est simple : proposer des activités culturelles pour les enfants pendant les vacances de Pâques. La collaboration du MSJ à ce programme contribue à sa publicité, participation renouvelée en 2014.

-Nouvelle animation proposée en 2013, journée « jeux et mathématiques » qui a obtenu un franc succès, qui elle aussi sera renouvelée en 2014.

-Participations du MSJ hors de ses murs :

- samedi 4 mai 2013, stand d'animation à la « Foire de Saint-Georges » à Conthey,

-dimanche 5 mai, tenue d'un stand sur les jeux romains au « Römertag » de Vindonissa-Windisch (Argovie),

-dimanche 30 juin, participation avec des jeux romains à la « Journée romaine » du Musée de Vallon (Fribourg),

-samedi 27 et dimanche 28 juillet 2013, tenue d'un stand d'animation ludique pour les familles à Ornans (France), dans le cadre des journées « Art et Artisanat »,

-samedi 26 et dimanche 27 octobre 2013, le MSJ a conçu une animation autour des « jeux du monde » lors de l'événement « Cité des Jeux » à Lausanne-Beaulieu.

Toutes ces animations représentent un grand engagement du personnel du MSJ dans ces activités, au vu des ressources disponibles.

Question :

-Qu'en est-il de la formation continue des collaborateurs ?

Réponse :

-Les guides sont formés aux thématiques des différentes expositions. En parallèle, le MSJ travaille sur un projet de tablettes numériques pouvant être utilisées par les guides, lors de visites guidées, afin de donner des compléments visuels sur le fonctionnement des jeux, aux groupes de visiteurs. Ce projet est soutenu et financé par l'Association des Amis du MSJ.

Question :

-Pourquoi y a-t-il une telle baisse dans les locations des salles ?

Réponse de M. Chervet :

-Actuellement seulement deux salles sont louées. La Fondation relève d'une part que les exigences et les habitudes des loueurs ont changé (infrastructures des salles), et les locations pour des mariages sont en nette diminution. D'autre part elle constate qu'à la reprise des locaux après location, la

propreté laisse à désirer. Malgré cela, c'est une source de revenu importante (Fr. 50'000.-) pour la Fondation, qui justifie son maintien.

Entretien :

-Pas de questions sur cette prestation.

Boutique :

M. Schädler informe la commission qu'il y a dix ans, chaque visiteur du MSJ dépensait en moyenne Fr. 1.80 à la boutique. Lors de l'exercice 2013, ce montant est passé à Fr. 5.-, ce qui représente une augmentation réjouissante.

Café-restaurant « Domino » :

Information de M. Kaufmann :

-Comme indiqué précédemment, la Fondation étant en attente d'une décision de la commune quant à l'avenir du site, le bail de l'exploitant du « Domino » est renouvelé d'année en année, tout en sachant que ce dernier a fait valoir son droit à la retraite à fin 2013. La Fondation a convaincu l'exploitant de rester une année supplémentaire, le temps, pour la Fondation de trouver une solution intermédiaire.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE GESTION

Le rapport de gestion fourni par la Fondation et le directeur du MSJ est bien détaillé. Il donne un bon miroir des activités de l'année écoulée. La Commission de Gestion remercie les intervenants pour la qualité des réponses fournies.

La Commission de gestion constate une stagnation des entrées au MSJ, mais en parallèle, une recrudescence réjouissante des achats faits à la boutique du MSJ et une augmentation des animations organisées tant dans ses murs que lors de manifestations à l'extérieur.

La Commission se réjouit du projet novateur de « tablettes numériques » pour les guides et remercie l'Association des Amis du MSJ pour sa participation financière au projet.

Nous ne pouvons ici que louer les efforts entrepris par le Directeur du MSJ, M. Schädler et son équipe pour valoriser les collections et le travail de recherche de notre musée, par des prêts de pièces ou la participation scientifique ayant trait au jeu, tout ceci contribuant au rayonnement du Musée tant en Suisse qu'à l'étranger.

Comme déjà mentionné dans les rapports des deux exercices précédents, il nous paraît indispensable que les travaux de réhabilitation des locaux du château soient entrepris dans les meilleurs délais. En effet, il nous semble incompatible d'exiger du MSJ qu'il mette sur pied des expositions et animations attrayantes pour doper l'affluence, et que d'autre part, que les infrastructures mises à disposition pour ces expositions et l'entreposage des collections ne soient pas à la hauteur de ces ambitions.

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

Pour la forme et pour la troisième année consécutive, la Commission de gestion émet à nouveau le vœu que les réflexions sur les réfections du périmètre du château et de son musée soient menées à terme rapidement.

Visite n° 1 Service des Affaires Intercommunales (SAI) 31.10.2013

Présences :

M. Lyonel Kaufmann, Syndic

Mme Colette Rossier, Chef du service

Commission de Gestion : 6 membres, 3 excusés

La Commission de gestion s'est réunie le 31 octobre 2013 dans les locaux du SAI à la rue du Simplon 50 à Vevey afin de mieux connaître les activités de ce service et sa gestion. Le service était représenté par Mme Rossier, cheffe de service, avec l'appui de M. Kaufmann en qualité de représentant de la Municipalité.

Le SAI est l'évolution naturelle d'une structure originellement purement Veveysanne, le Service des intérêts généraux de la ville de Vevey, qui, s'occupant de plus en plus exclusivement de dossiers intercommunaux (en premier lieu pour les villes de Vevey - La Tour-de-Peilz – Montreux), s'est mué en 1995 en SAI. Il regroupe les 10 communes de la Riviera. Selon les dossiers traités, les communes du Pays-d'en-Haut peuvent être invitées. Une réorganisation du service en 2001 en a fait l'entité actuellement existante.

Depuis 2003 le SAI est situé à la Rue du Simplon 50 à Vevey. Leurs locaux, bien organisés, donnent satisfaction aux utilisateurs. En effectif complet le SAI emploie 6 personnes, pour un total de 4.45 EPT. Lors de notre visite la répartition des postes de travail était la suivante :

- 1 juriste
- 1 architecte urbaniste
- 1 géographe urbaniste
- 2 secrétaires
- 1 poste vacant



Madame Rossier

Cette variété de connaissances permet au SAI de traiter des dossiers dans divers domaines, allant notamment de la sécurité aux aménagements du territoire en passant par la culture, le tourisme ou encore le sport ou la prévention. À noter que ce service est le seul de ce type existant en Suisse.

Le rôle du SAI est de faire le pont entre les politiques et les techniques. Il est à même de gérer le côté "pratique" de l'évolution des dossiers et s'occupe des contacts et démarches nécessaires. Font notamment partie des prestations offertes, la coordination autorités/mandataires, l'organisation et le suivi des séances, le transfert des informations et les conseils techniques ou légaux.

Le SAI ne prend pas de mandats "privés" et ne travaille que pour les municipalités de la Riviera. Les conventions intercommunales sont usuellement gérées par le SAI qui en conserve les originaux signés et transmet les copies aux parties intéressées.

Il a également des tâches de gestion de fonds ou de groupes à l'année. Le fonds de la CIEHL ou encore le Fonds Culturel Riviera sont gérés par le SAI, par exemple.



Les bureaux du SAI

Pour tous les fonds ou groupes (CIEHL, Culturel Riviera, etc.) gérés par le SAI mais disposants de leur propre budget, les prestations de gestion (heures de séances, gestion des documents, rapports, etc.) sont facturées directement au groupe à prix coûtant. Lors de projets spécifiques à certaines communes, les frais sont répartis entre elles sur la même base. En règle générale les projets gérés par le SAI sont des dossiers traités et acceptés à l'unanimité des membres de la Conférence des Syndics, dont le SAI effectue la coordination.

En 2012 le SAI a effectué 120 séances pour un suivi de 19 groupes ou commissions. Outre les dossiers "récurrents" le SAI a dû en 2012 gérer lancement de l'étude sur la fusion/gouvernance régionale, le Musée Chaplin, l'application de la Loi sur les Écoles de Musique ou encore la régionalisation du SDIS. La répartition du temps de travail selon les thématiques peut varier considérablement d'une année à l'autre en fonction des dossiers à traiter.

Dans la pratique, les frais courants du SAI sont pris en charge par la ville de Vevey. Dès lors, le contrôle de sa gestion et de ses comptes est réalisé par la Commission de Gestion veveysane. En fin d'exercice le coût de fonctionnement du SAI est répercuté sur les communes de la Riviera au prorata du nombre d'habitants.

En 2012 ce service a coûté 9.40/habitant pour un budget initial de 9.70/habitant, ce qui correspond à un coût total de Fr. 710'198.20. La répartition de la population est établie selon l'état au 31 décembre de l'année précédente (p.ex : répartition 2013 selon les statistiques au 31.12.2012). Les prestations facturées aux groupes se montent à un total de 70'015.75 pour 2012.

La Commission de Gestion de La Tour-de-Peilz constate que le SAI gère à satisfaction de très nombreux dossiers.

Visite n° 2 Greffe Municipal – Gestion des Ressources Humaines 21.11.2013

Présences :

M. Lyonel Kaufmann, Syndic

M. Pierre-André Dupertuis, Secrétaire Municipal, Chef du personnel

Commission de Gestion : 5 membres, 4 excusés

Cette rencontre a pour but d'aborder le thème des ressources humaines au sein de la Commune de La Tour-de-Peilz.

Monsieur Kaufmann nous informe que les ressources humaines sont gérées de façon pratiquement semblable à La Tour-de-Peilz, Vevey et Montreux. L'évaluation et la progression d'un salarié se font chaque année sur la base d'une grille d'évaluation remplie par le supérieur hiérarchique et d'un entretien d'évaluation. Chaque collaborateur a la possibilité de se manifester par rapport à l'évaluation proposée. L'évaluation de chaque collaborateur part du cahier des charges et des responsabilités attribuées.

M. Dupertuis fournit les documents cités : une description de fonction, une évaluation de la fonction (exemple donné sur un poste), une grille salariale 2014, un formulaire d'évaluation type (rempli par le supérieur hiérarchique), un formulaire transmettant un exemple type d'évolution du traitement d'un collaborateur, un document servant au Municipal concerné pour l'évaluation d'un chef de service.

1. DESCRIPTION DE FONCTION

La description de fonction a été introduite en 1999 à La Tour-de-Peilz. Vevey et Montreux ont suivi sur la même base. C'est un consultant qui a vendu un système à La Tour-de-Peilz. Il s'est inspiré d'une formule déjà existante à Sierre et Fribourg. Le document établi est donc utilisé depuis 14 ans.

2. ÉVALUATION DE FONCTION

Il s'agit d'une présentation de fonction sur un poste défini. Ce document détaille le niveau des connaissances professionnelles, l'expérience requise, le niveau de la fonction et des responsabilités, le niveau de réflexion nécessaire et l'importance des décisions à prendre, la conduite du personnel, la collaboration et le comportement exigé, les responsabilités pour les objets de travail, la nature du travail, la discrétion, les horaires nécessaires concernant le poste.

Chaque thème est évalué en fonction du poste défini. Ce dernier est réparti en 2 catégories :

- une pour les formations courtes et les apprentissages ;
- l'autre pour les formations universitaires ou autres écoles.

Des points d'évaluation sont calculés et se reportent sur la grille des salaires. Ces évaluations de fonction sur tous les postes peuvent évoluer et parfois faire l'objet de modifications. Il est alors nécessaire de créer une nouvelle fonction et de la classer par rapport à la grille des salaires.

3. GRILLE SALARIALE

La grille salariale comporte 5 catégories :

- A : pas de qualification ;
- B : apprentissage ;
- C : compétences techniques ;
- D : cadre intermédiaire ;
- E : Chef de service.

Chaque catégorie comporte 50 échelons.

La catégorie de base, A : (A zéro) salaire mensuel Fr. 3'244,65 est fixée par le Conseil Communal. Si cette base doit être modifiée, le Conseil Communal doit être à nouveau sollicité. Actuellement, aucun collaborateur à La Tour-de-Peilz ne figure dans cette catégorie. Le salaire le plus faible dans la Commune est de Fr. 4'200.-.

Cet objet a été traité lors de l'approbation du règlement du Conseil Communal du 5 février 2003. Le premier échelon a été fixé à Fr. 3'000.-. Depuis lors, l'indexation des salaires est systématiquement reportée sur la grille salariale. Le premier échelon (A zéro) se situe désormais à Fr. 3'244.65.

Passer d'une catégorie à l'autre n'est pas possible avec une formation continue. Cela ne peut se faire qu'avec l'annonce d'une promotion.

La marge de progression théorique d'un collaborateur, s'il démarre au bas de sa catégorie, peut être de plus de 43 % sur 20 ans.

Des comparaisons entre les communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz sont souvent faites tant pour « l'évaluation de la fonction » que pour la grille des salaires.

4. FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Le formulaire d'évaluation est rempli une fois par an par le supérieur hiérarchique, entre le mois d'octobre et novembre.

- L'ancien système d'évaluation a été épuré et porte sur 9 compétences soit :
- connaissances professionnelles ;
- compréhension ;
- organisation personnelle du travail ;
- productivité et rapidité du travail ;
- qualité du travail ;
- capacité d'assumer le volume de travail imposé ;
- dynamisme et prise d'initiatives ;
- comportement et collaboration ;
- qualité de chef.

L'évaluation se fait sur 4 niveaux :

- se situe au-delà des exigences de la fonction (valeur de 9)
- répond entièrement aux exigences de la fonction (valeur de 8)
- doit s'améliorer pour satisfaire aux exigences de la fonction (valeur de 7)
- ne correspond pas aux attentes de son employeur (valeur de 6)

Les deux dernières appréciations étant négatives, elles peuvent amener à un licenciement. En principe, l'évaluation n'est pas attendue pour ce genre de décisions.

Le collaborateur dont le formulaire d'évaluation a été rempli dispose d'une formule « à remplir par le collaborateur » (formulaire établi sur le modèle de l'État de Vaud). Il peut donner son avis sur la satisfaction qu'il trouve dans le poste et aussi sur la satisfaction qu'il ressent par rapport aux conditions d'encadrement. Il peut encore faire des propositions pour modifier, soit un rapport aux tâches, soit un rapport sur la qualité humaine, collaborateurs ou supérieur hiérarchique.

Lorsque des métiers ont des tâches sont répétitives, il peut être difficile de démontrer des motivations ou des réponses à des exigences de fonction.

Les chefs de service sont évalués par le Municipal directement concerné. Le formulaire d'évaluation est légèrement différent. Il comporte 15 critères (qui viennent d'être modifiés). 3 sortes de compétences sont relevées :

- compétences sur le métier avec 7 critères (coefficient 3) ;
- compétences comportementales comprenant 5 critères (coefficient 1) ;
- compétences managériales avec 3 critères (coefficient 2).

Le rôle du chef du personnel est de recueillir les formulaires d'évaluation et de s'assurer que les collaborateurs sont traités avec équité. S'il constate un problème, il interviendra alors auprès du responsable du service concerné.

5. ENTRETIEN D'ÉVALUATION

Suite aux précédentes formalités, un entretien suivra.

Une question est posée par un membre de la commission : comment un collaborateur, en conflit direct avec son chef hiérarchique, peut-il gérer la situation ?

La réponse n'est pas convaincante car elle reste floue, si ce n'est qu'en cas de sérieux conflit, une « médiation » est offerte. Dans cette situation, le responsable hiérarchique ne devrait pas attendre l'évaluation annuelle.

Étant donné l'évaluation directe par un supérieur hiérarchique, M. Dupertuis reconnaît que cet exercice est malgré tout limité.

Quant à la question du problème de la rémunération, la réponse est qu'effectivement la grille des salaires donne un cadre très rigide dans lequel la fonction va évoluer. Un changement de catégorie ne se fait que sur une promotion.

6. EXEMPLE TYPE SUR L'ÉVOLUTION DU TRAITEMENT

Avec la grille des salaires, un collaborateur met 20 ans pour évoluer sur 35 paliers :

- les 5 premières années il peut progresser de 3 paliers par an ;
- les 5 années suivantes, progression de 2 paliers par an ;
- les 10 dernières années, progression de 1 palier par an.

Pour monter ces paliers, la note minimale doit être de 8 lors de l'évaluation. En partant de la base de la catégorie, le plafond de la grille salariale, dans une même fonction, est atteint en moyenne entre 50 et 52 ans.

Lors de l'embauche, chaque collaborateur est situé dans la grille des salaires en fonction de son expérience précédente. Certaines expériences amènent une évolution dans la grille parfois à un maximum théorique mais qui ne dépassera pas le plafond de la catégorie.

Aucun collaborateur ne bénéficie d'un système de primes. Celles-ci peuvent seulement exister pour des prestations exceptionnelles et qui ne se répètent pas (de Fr. 500.- à Fr. 1'000.-).

7. COLLABORATEURS NON SOUMIS A LA GRILLE SALARIALE

Sur le rapport de gestion 2012, 102 collaborateurs sont soumis à la grille des salaires. Le nombre des collaborateurs à la Tour-de-Peilz est de 130. Les 28 collaborateurs concernés sont payés au forfait. Il s'agit principalement des concierges des bâtiments locatifs. Les emplois au tarif horaire ont été abandonnés.

Pour ces employés, pas d'évaluation annuelle, pas d'évolution des salaires. Toutefois, il est souvent question de les intégrer au personnel.

8. EXTERNALISATION DE LA GESTION DES BÂTIMENTS DE LA TOUR-DE-PEILZ

Service DOMAINES ET BÂTIMENTS

2 dessinatrices sont licenciées : ces personnes ont fait l'objet d'évaluation et ont donné satisfaction régulièrement.

À la question posée : s'il s'agit d'un licenciement économique, il est répondu qu'il s'agit d'un licenciement de restructuration et effectivement d'un licenciement économique.

Le remplacement de l'adjoint au chef du service va être assuré par l'embauche d'un architecte : classification D dans la grille des salaires – cadre intermédiaire.

Les membres de la commission relèvent que les évaluations par rapport aux collaborateurs concernés (parfois faites depuis 14 ans) ont été mal faites. Cette remise en cause des employés est trop tardive. La responsabilité des supérieurs hiérarchiques est engagée.

9. EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Si par handicapé, on entend personne à mobilité réduite, il n'existe aucune personne de ce type employée par la commune de La Tour-de-Peilz. Par contre, plusieurs collaborateurs sont au bénéfice d'une rente de l'Assurance invalidité.

Étant donné la configuration des bâtiments administratifs de La Tour-de-Peilz, il est relevé que les personnes à mobilité réduite (en chaise roulante) ne peuvent pas accéder facilement dans les services.

On relève que d'autres personnes peuvent être demandeuses d'emploi dans les bureaux. Ce sujet n'est pas abordé, il n'y a aucune politique relative à cette problématique.

Toutefois, des engagements temporaires peuvent être faits si une demande est faite par IPT (Intégration Pour Tous).

10. RÔLE DU CHEF DU PERSONNEL PAR RAPPORT AUX CHEFS DE SERVICE

Le secrétaire municipal n'a pas de responsabilité hiérarchique par rapport aux chefs de service.

11. RECHERCHE DE PERSONNEL

Lors d'une recherche de personnel, à même qualification et motivation, préférence sera donnée à un futur collaborateur habitant La Tour-de-Peilz. Son attachement à la Commune rentrera en ligne de compte.

12. POLITIQUE SUR LA SANTE ET LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

L'obligation légale reste la protection du collaborateur sur son lieu de travail. Un chargé de sécurité travaillant pour les communes de La Tour-De-Peilz, Montreux et Vevey fait de la prévention et répond aux demandes particulières qui lui sont faites.

Par contre il n'y a pas d'incitation à des formations pour le sport, le bien-être ou autres. Lieux de repos : pas de lieux définis. Il y a des locaux de pause dans la plupart des services.

13. **ABSENTÉISME**

Voir le rapport de gestion de 2012 (page 26) : taux moyen de 2.35 % (6,12 jours/an par personne). En 2011 : 2.18 %.

14. **FORMATION**

Il n'y a pas de planification sur une formation continue des collaborateurs. Les dépenses pour la formation comprenant l'ensemble de la Commune se montent à

Fr. 39'625.45 en 2011

Fr. 26'701.30 en 2012

Fr. 20'178.80 en 2013

Une formation peut se faire pour un groupe (par exemple, en mars 2011, formation pour « accueil et communication avec les usagers ». Ce cours a été réparti sur 5 jours, pour toute l'équipe de l'administration).

En 2012 et 2013, un choix visible a été fait pour le secteur Domaines et Bâtiments, particulièrement pour l'administration et les conciergeries comprenant un brevet fédéral de concierge.

Le Greffe est également dynamique entre l'administration, les Ressources Humaines, et la bibliothèque. Pour l'Urbanisme, en 2012, beaucoup de cours de décoration florale et une formation de cariste de 4 jours. Prochainement, une formation est envisagée pour la « sécurité et les secours ».

Nous remercions M. le Syndic et M. le secrétaire municipal pour leurs informations et les documents utiles qu'ils nous ont fournis.

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

1. Les membres de la commission estiment qu'avec le nombre de collaborateurs travaillant au sein de la commune, un poste à plein-temps de DRH (Direction des Ressources Humaines) devrait être prévu.
2. Le salaire (A zéro) de la grille salariale, actuellement de Fr. 3'244.65 devrait être revu. En effet, le Conseil Communal a légiféré il y a maintenant 10 ans.
3. Il est nécessaire de mettre en place, en cas de conflits graves et de licenciements, un encadrement spécifique pour les collaborateurs concernés.
4. Le budget de formation n'est pas entièrement utilisé. Une analyse des besoins pourrait être plus pointue.
5. Il est important de prévoir une politique pour l'intégration des personnes handicapées au sein du personnel.

Visite n° 3 Service Sport & Jeunesse 05.12.2013

Présences :

M. Olivier Wälchli, Municipal

M. Bernard Schär, Chef de service

M. Sylvain Béné, Délégué à la Jeunesse

Commission de Gestion : 8 membres, 1 excusé

La Commission de Gestion s'est rendu le 5 décembre 2013 en salle 1 de la Maison de Commune pour une rencontre avec le service Sport & Jeunesse. Nous remercions vivement M. Wälchli, représentant de la Municipalité, ainsi que MM. Schär et Béné représentant le service.

M. Béné a présenté le cahier des charges du service et a montré les différentes contraintes. En effet, il s'agit de concilier les attentes et les envies de la jeunesse tout en restant compatible avec le reste de la population.

Le service Sport & Jeunesse s'occupe des jeunes de 5 à 25 ans, ce qui en fait un public large avec des attentes très variées. Néanmoins, dans les grandes lignes, il ressort que les jeunes souhaitent avant tout de la reconnaissance du monde adulte tout en se voulant autonomes et indépendants. Le besoin de pouvoir se responsabiliser et de décider soi-même est important. De ce fait, il apparaît qu'il est utile, voire nécessaire, pour la Commune d'accompagner les jeunes dans cette optique afin de leur permettre une meilleure intégration dans le monde des adultes.

Le service, par le biais de son délégué, est en contact régulier avec les divers groupes ou associations de la région. Il a la volonté d'offrir de l'aide dans les divers problèmes que pourraient rencontrer ces groupes de jeunes, notamment par le biais d'une aide logistique, administrative ou des conseils pour l'organisation de manifestation ou activités diverses.

Les aides peuvent être du prêt de matériel (bancs, tables, parasols, etc.), une aide à l'organisation par le biais de conseils ou encore la recherche de bénévoles, par exemple. En effet, le service par son contact avec diverses associations connaît les groupes pouvant disposer de personnes bénévoles pour la participation à une manifestation.

Sport & Jeunesse effectue par la même occasion des campagnes de prévention directement dans les milieux à risque. Des grandes campagnes sont régulièrement menées en collaboration avec les services analogues des communes voisines et elles peuvent toucher divers domaines tels que l'alcoolisme, la toxicomanie ou les dépendances. Des participations sont également prises dans l'organisation et la réalisation de camps scolaires afin de toucher un public plus jeune.

Le service a également pour objectif la mise sur pied de différents cours ou activités récréatives durant l'année. Par exemple, nous pouvons citer les "ateliers d'Anne" offrant diverses activités de création artistique ou l'atelier de Judo qui a permis en 2012 d'initier par 10 fois un groupe de 9 enfants à ce sport. Ce dernier n'a pu être reconduit par manque de salle appropriée.

En collaboration avec Vevey, le service organise également les "loisirs sportifs" où près de 650 bénéficiaires peuvent profiter d'environ 25 à 30 activités annuellement.

Tous les cours et activités organisés sont financés par le biais du budget annuel du service. À noter que le service ne cherche pas à s'enrichir avec les frais d'inscription mais tente de couvrir les frais. C'est grâce à cela que nous pouvons constater, au vu des chiffres avancés, que les gains ou pertes ne se chiffrent qu'en quelques centaines de francs par activité et démontrent un budget calculé au plus juste afin de ne pas demander une participation trop importante aux parents. Les familles en situation de faibles revenus peuvent, à certaines conditions, profiter d'aide au financement par les prestations sociales communales.

Pour finir, Sport & Jeunesse s'implique également dans le soutien à l'organisation de manifestations régionales auxquelles les enfants boélands peuvent participer. Par exemple, le service assure un soutien de logistique et de coordination pour la coupe suisse des jeunes archers, pour les tournois de inline hockey ou également pour le contest de basket (qui a lieu au gymnase de Burier). Un soutien financier est également apporté à divers organismes, dont le Montreux Volley Masters.

Concernant le volet financier, le service est responsable de la gestion du budget des aides allouées aux clubs et sociétés de sport tels que le CS La Tour, la FSG La Tour, Le Doyen, l'École de voile ou encore la patinoire de Vevey. Les subventions fixes étaient de Fr. 20'000.- en 2012. De plus, un budget de Fr. 10'000.- était alloué pour des supports ponctuels de manifestations telles que l'Erika Hess Open, ou encore le Kids triathlon.

Enfin, Sport & Jeunesse est également en charge de l'organisation de diverses manifestations ayant trait à la jeunesse et au sport. La Fête de la Musique, celle de la Jeunesse ou encore l'organisation du départ du semi-marathon font partie du cahier des charges du service au même titre que le passeport vacances.

Parmi les plus importants partenaires du service nous trouvons bien entendu les écoles de La Tour-de-Peilz. Une bonne collaboration s'est établie Sport & Jeunesse participe à diverses activités telles que le bal des 9^e, la cérémonie des promotions ou encore le cross des écoles. Par ailleurs, M. Béné est membre du conseil d'établissement.

Le service montre une très bonne intégration dans le tissu social des jeunes. Il a pour politique de ne pas les forcer à le côtoyer mais il reste à disposition à tout moment pour une aide. La bonne intégration du délégué à la jeunesse dans les associations et clubs de la région, ainsi que les contacts et échanges réguliers avec les Écoles permettent au service d'avoir une vision d'ensemble des besoins et envies du public cible.

Le service se compose d'un délégué à la Jeunesse à 100 % et d'un secrétaire à 20 %, sous la supervision d'un chef de service. À la date de la visite le service employait également un civiliste pour une durée de 4 mois.

La charge de travail du service démontre un manque de ressources au niveau du secrétariat.

Vœux

La Cogest souhaite que M. Béné puisse être soulagé dans ses tâches administratives.

Visite n° 4 Archives Communales 16.01.2014

Présences :

M. Lyonel Kaufmann, Syndic

M. Pierre-André Dupertuis, Secrétaire Municipal

M. Didier Erard, adjoint au Chef de Service

Mme Gilliane Kern, société Docuteam

Commission de Gestion : 8 membres, 1 démissionnaire

Mme Melody Pointet, coordinatrice culturelle a dû s'excuser.

La Commission s'est réunie en plénum le 16 janvier 2014 à la Maison de Commune, à la Salle 1, pour apprécier le travail et l'état des connaissances des archives de notre commune. Les présences de MM. Kaufmann, Dupertuis et Erard, ainsi que l'appui de Mme Kern de l'entreprise spécialisée Docuteam ont été très appréciées.

La commune a employé un archiviste jusqu'à la fin des années 80. Puis la tâche a été confiée à un employé du Greffe. Néanmoins en 1991 et 1992 M. Albert Curchod fut employé ponctuellement afin d'établir un inventaire complet des archives historiques de la commune (pour la période allant du 13^e siècle jusqu'à ~1960). À l'heure actuelle Mme Pointet, coordinatrice culturelle, s'occupe des visites et demandes de la population vis-à-vis des archives, sous la responsabilité de M. Erard.

Pour se faire une meilleure idée des ressources à disposition et des besoins, la Municipalité a mandaté en 2013 l'entreprise Docuteam afin d'établir un état des lieux des archives et des procédés d'archivage en application pour un coût d'environ Fr. 14'000.-. Fr. 10'000.- sont budgétisés pour 2014.

Mme Kern commence par nous expliquer les travaux qui ont déjà été réalisés à La Tour-de-Peilz :

- observation et rencontres dans tous les services ;
- élimination des dossiers papier selon une liste établie avec les services et validée par le Syndic ;
- identification des archives historiques ;
- respect des règles des archives cantonales vaudoises (calendrier de conservation) ;
- gestion des documents : une proposition de règlement pour la gestion des documents a été faite à la Municipalité.

Mme Kern nous explique qu'il existe deux types d'archives bien distinctes :

- les archives historiques, composées de pièces (écrits, œuvres d'art, documents de tous types) d'une valeur historique suffisante pour justifier un stockage et une préservation sur le long terme ;
- les archives courantes (documents de travail), composées de documents de moindre valeur historique et gardées généralement dans un but légal ou pour référence ultérieure. Il est compris dans ces documents les factures, contrats, commandes, offres et tous documents créés par les employés des services communaux. Ces documents peuvent être tant physiques qu'informatiques.

Certains documents passent après quelques années des archives courantes aux archives historiques.

La Commune possède deux locaux de stockage pour les archives historiques. Depuis 1992, aucun réel apport n'a été effectué, seules quelques pièces complémentaires ont été versées aux archives.

Les archives courantes sont gardées dans les locaux des services et chacun à la charge des documents lui incombant. Les originaux des actes légaux sont pour leur part gardés au greffe avec une copie dans chaque service concerné.



Stockage à la Maison de Commune

L'audit effectué montre que la Commune ne possède aucun processus clair de gestion des archives courantes. Dès lors chaque service, voire chaque employé, gère les documents comme il le peut, il en résulte une multiplication inutile des documents gardés. Il semble nécessaire de mettre en place une gestion uniformisée des documents pour l'ensemble des services de la commune.

Les archives historiques sont quant à elles correctement classifiées et stockées. Seul le local de stockage sis à la Maison Hugonin ne possède pas d'environnement suffisamment contrôlé pour un stockage à long terme de documents fragiles.

Actuellement, la consultation de ces documents se fait uniquement sur demande préalable. En effet les locaux d'archives ne sont pas des lieux publics et un minimum de personnes doit y pénétrer.

Lors d'une demande pour des documents spécifiques, l'employé en charge des archives recherche les éléments souhaités. Une fois trouvés, ils sont déposés dans une salle de consultation pour étude.

Chaque demande doit être motivée. Il ressort que la très grande majorité est d'ordre généalogique. Fort heureusement ces dernières sont peu courantes car chaque travail de recherche implique une forte quantité de temps de travail.



Stockage à la Maison Hugonin

À ce stade la Municipalité doit faire deux choix concernant la gestion des archives :

- elle doit définir si la gestion doit être informatisée ou doit rester à l'état actuel. Bien que conséquente et coûteuse à mettre en place, l'informatisation permet une simplification des recherches ultérieures et la mise à disposition du public une liste des ouvrages et objets. Une solution informatique permettrait une recherche bien plus aisée et des économies ;

- en parallèle la Municipalité doit décider à qui elle souhaite donner la responsabilité de la gestion des archives. 3 solutions sont possibles :
 - statu quo : un employé du greffe garderait la responsabilité. Néanmoins cette solution ne permettrait pas une mise en valeur des documents en notre possession. La Municipalité devrait ponctuellement faire appel à une personne ou une société externe pour une mise à jour des listes et classement des archives ;
 - externalisation du travail : le travail de gestion pourrait être externalisé à des sociétés spécialisées employant des archivistes. Plusieurs communes vaudoises ont opté pour cette solution qui a l'avantage d'être flexible et d'offrir un travail de qualité. Cependant cela représenterait un coût ;
 - engagement d'un archiviste : l'engagement d'un archiviste pour la commune posséderait l'avantage qu'il aurait une parfaite connaissance de tout le parc d'archives de la commune.

Des variantes peuvent être étudiées avec les communes voisines pour la création d'un poste intercommunal. Cependant, aucune demande en ce sens n'a pour l'heure été entreprise. Selon les informations transmises en séance les communes de Vevey et Montreux ont chacune leur propre archiviste.

Lors de notre visite, le résultat de l'audit du 6 mars venait à peine d'être transmis à la Municipalité et cette dernière n'avait pas encore pu en prendre connaissance dans son intégralité. Dès lors, aucun choix n'a pu être fait. Le dossier est sur le bureau des Municipaux et une proposition devrait pouvoir être faite dans le courant de l'année 2014.

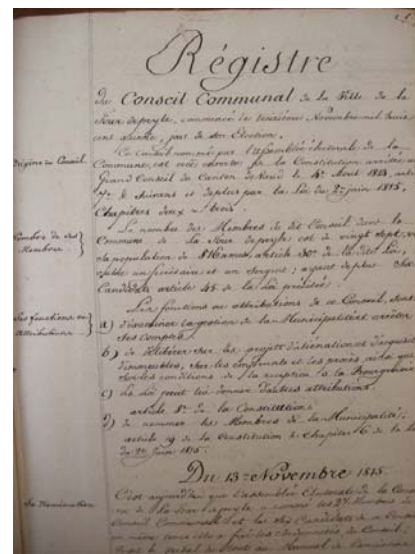
Visite

Suite à la présentation une visite a été organisée pour la Commission de Gestion sous la conduite de M. Erard. Nous avons visité les deux lieux d'archivage, la Maison de Commune et la Maison Hugonin. En fin de visite, M. Erard a pris le soin de nous présenter de magnifiques pièces choisies dans les archives.

Questions/réponses

Q: Les documents de travail doivent en grande partie être éliminés. De quelle manière la Commune traite-t-elle les documents sensibles ? Une élimination sécurisée est-elle en place ?

R : M. Dupertuis confirme que les documents papier sont tous mis dans une benne verrouillée derrière la Maison de Commune. Une entreprise spécialisée vient alors évacuer et détruire ce papier sans qu'il ne soit accessible au public. Les documents confidentiels sont quant à eux passés au destructeur de documents avant d'être jetés.



1^{er} registre du Conseil Communal

Q : Les archives paroissiales sont-elles gérées par la Commune ?

R : La paroisse gère seule ses archives. La Commune ne s'occupe que des archives qu'elle produit. Sur la même base, les services intercommunaux doivent gérer eux-mêmes leurs archives.

Q : La maison Hugonin abrite également les archives "privées" de l'association des Mousquetaires. La Municipalité en a-t-elle également la charge ?

R : Non. L'association des Mousquetaires possède des armoires dans les mêmes locaux que ceux de la commune mais cette dernière ne s'occupe en rien de leur entretien. Il s'agit uniquement d'une surface mise à disposition pour des raisons historiques.

Q : Existe-t-il une vision régionale pour la gestion des archives ?

R : A l'heure actuelle rien de concret n'existe. Cependant des contacts réguliers sont pris pour des échanges d'aide et de conseils.

Q : il a été constaté qu'il manque un volume des PV du Conseil Communal de 1909. Lors de l'inventaire de M. Curchod les pièces manquantes ont-elles été signalées ?

R : Apparemment l'inventaire des pièces manquantes n'a pas été réalisé.

Vœux

1. La Commission de Gestion souhaite que la liste des archives historiques puisse être publiée, par exemple sur le site internet de la Commune.
2. La Commission de Gestion souhaite que la Municipalité soit spécialement attentive à la sécurité des œuvres d'art et des objets de valeur en notre possession.
3. Il est nécessaire de tenir compte, lors des rénovations de la Maison Hugonin et de la Maison de Commune, du volume de stockage suffisant et de la qualité des conditions de conservation.
4. Lors de la consultation d'archives, il est impératif d'assurer la présence d'un employé du Greffe en permanence.

Visite n° 5 Chantiers routiers en cours 23.01.2014

Présences :

Mme Nicole Rimella, Municipale

M. Victor Béguelin, Chef du Service

M. Thierry Constantin, Adjoint au chef de service

Commission de Gestion : 6 membres, 2 excusés, 1 démissionnaire

En séance le 23 janvier 2014 la Commission de Gestion a pu profiter des connaissances de Mme Rimella et MM. Béguelin et Constantin. Ces derniers ont établi des dossiers présentant chaque chantier. La Commission tient à les remercier vivement pour ces documents clairs et concis. Le présent rapport de visite sera de ce fait construit selon ce suivi.

Rte de St-Maurice (préavis 15/2009)

Techniquement, le chantier de la route de St-Maurice est terminé. Les décomptes du chantier sont en cours de finalisation et il reste à connaître les subventions à recevoir. Cette dernière ne peut être demandée que pour la partie « revêtement phonique ». Un décompte est en cours d'établissement par l'ingénieur pour effectuer la demande de subvention.

Du fait de la complexité de cette démarche et du coût inhérent, la Municipalité envisage de ne faire qu'un seul et unique dossier pour tous les chantiers ayant profité de ce type de revêtement (Rte de St-Maurice, Grand-Rue, Bourg Dessous). Le subside attendu devrait avoisiner Fr. 50'000.-.

Bourg Dessous, assainissement EC/EU (préavis 15/2011)

L'assainissement du réseau EU/EC a imposé de grands travaux sur la partie historique de la commune. La durée des travaux s'est trouvée plus longue qu'initialement prévu. En effet, des problèmes de grand froid en février 2012 et des conditions météorologiques défavorables entre mai et juillet 2013 ont nécessité plusieurs interruptions du chantier. Dès lors, plusieurs travaux ont été reportés pour l'année 2014, tels que les marquages définitifs, la signalisation ou les îlots.

La creuse sur la Grand-Rue a mis à jour une ancienne dalle de tram. Cette dernière n'était pas budgétisée car normalement retirée dans les années 50. Cependant, malgré les divers problèmes rencontrés le décompte devrait normalement se situer dans le tir du préavis.

Des compléments sont néanmoins à comptabiliser. En effet, la Municipalité a décidé de remplacer les luminaires de toute la Grand-Rue par des éclairages à LED. Seul subsiste un secteur sous arcade qui n'a pas pu être traité car des adaptations sont encore nécessaires sur les branchements.

Av. de la Condémine, assainissement EU/EC (préavis 14/2011)

Le projet de base a dû être adapté en plusieurs points car des conduites non répertoriées ont été découvertes lors de l'excavation.

Ce chantier n'a pas profité de revêtement phonique car il se situe dans une zone 30 km/h. Ce type de revêtement n'y est pas adapté et n'offre que des performances limitées. Pour la pose des nouveaux collecteurs la Municipalité a opté pour une solution en PVC renforcé.

Cette variante a l'avantage de ne pas nécessiter le bétonnage des tuyaux, simplifiant d'éventuelles futures interventions. Malgré les problèmes de conduites non indiquées le budget du préavis devrait normalement être maintenu.

Ch. du Vallon & du Cèdre (préavis 16/2011)

Les travaux d'assainissement des conduites EU/EC de cette zone de notre commune ont été scindés en plusieurs phases pour des raisons d'accessibilité à la gare et au chemin du Vallon.

Peu de surprises sur ce chantier qui s'est déroulé normalement. À noter le geste de la Commune de Montreux qui a accepté le rétrécissement gratuit ainsi que l'inscription d'une servitude de passage sur sa parcelle le long du chemin du Vallon.

En effet Montreux possède une parcelle dévolue à des serres entre la piscine de la Maladaire et le chemin du Vallon. À cet endroit un trottoir a été créé et le mur du bord de parcelle rétabli plus en arrière. Cette modification permet un accès plus sécurisé à la piscine pour les piétons.

De plus, suite à la demande faite au service des routes, le carrefour avec la route de St-Maurice a également pu être modifié. Il existe désormais une présélection pour tourner directement sur le chemin du Vallon en venant de la Tour-de-Peilz.

Le Groupe E, (construisant une station de pompage pour du chauffage à distance vers la plage de la Maladaire) ne devrait pas avoir à rouvrir les routes nouvellement refaites. Des contacts avaient été pris avant et pendant les travaux afin d'éviter d'exécuter des travaux à double.

Chemin du Cèdre (préavis 23/2012)

La deuxième partie des travaux sur le chemin du Cèdre a été réalisée par un préavis séparé. Pas de surprises sauf la présence en quantités plus grandes que prévu de bitume pollué aux HAP.

Avenue de Tramenaz (préavis 1/2012)

Le chantier est terminé à ce jour à l'exception des revêtements définitifs de la route. Le retard pris est dû à la météo défavorable. Les seules surprises du chantier ont été des traitements plus profonds que prévu à effectuer sur divers points du trottoir existant.

La Municipalité est en contact avec le service des routes afin de modifier la géométrie des gendarmes couchés afin de compenser la surélévation du trottoir. De plus une étude est en cours afin de modifier la priorité du carrefour Tramenaz-Sully dans le but de favoriser la ligne de bus qui y passe. Les finitions sont prévues pour le printemps 2014.

Chemin de la Paisible (préavis 12/2012)

Aucune remarque spéciale, le chantier étant aujourd'hui terminé (si ce n'est encore les conditions météo qui ont ralenti l'avancement). Depuis la fin des travaux la Municipalité est heureuse de constater que les plaintes autrefois courantes concernant la dangerosité et les vitesses excessives sont à ce jour inexistantes. Dès lors malgré le refus de création de ralentisseurs en plus du trottoir il semblerait que l'effet soit satisfaisant.

Prochains chantiers

Au vu des importantes nécessités d'assainissement du réseau EU/EC de notre commune, il est à prévoir d'importants et nombreux chantiers pour les prochaines années. La Municipalité nous a cité par exemple :

- Av. Tramenaz/Clos d'Aubonne. Gros travaux à prévoir, urgent ;
- Av. Des Buleses. Également une urgence, le SIGE fait de même part de problèmes sur cette rue.

Les taxes d'épuration sont en cours de réévaluation afin de couvrir les frais très importants à venir sur les prochaines années.

Suite à la question d'un commissaire, M. Béguelin a confirmé que la réalisation de pistes cyclables est étudiée pour chaque projet. Cependant, dans bien des cas il n'est malheureusement pas possible de les réaliser pour des raisons de place sur la route.

Remarque

La Commission de Gestion a constaté que l'espace sur la route côté lac en direction de Montreux, entre le trottoir et les îlots végétalisés, n'est pas suffisant pour permettre le passage simultané d'un bus et un vélo. Nous notons la dangerosité du lieu.

Conclusion

En conclusion, la commission de Gestion, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2013
- ouï le rapport de la commission de Gestion de l'année 2013
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de bien vouloir :

- 1 approuver le rapport de la commission de Gestion ;
- 2 adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2013, tels que présentés ;
- 3 adopter les comptes communaux pour l'exercice 2013 tels que présentés ;
- 4 approuver le rapport de Gestion pour l'exercice 2013 ;
- 5 donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

POUR LA COMMISSION DE GESTION

Philippe Sauvain
Président